L'an deux mil vingt-deux le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

Mme Ludivine ALVES PEREIRA, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, Mme Élise LEROY, M Michel OLERON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENT: M Yann JOUAN, arrivée à 18h20

M. Jean-Baptiste CORDON donne procuration à M Michel OLÉRON M Michel LEFEUVRE donne procuration à M Philippe DAULY Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET

Secrétaire de séance : M Franck JOSSET

Annule et remplace la délibération du 24/02/2022

Délibération 1 TERRAIN DE FOOTBALL DEVIS POUR LES TRAVAUX DES BÂTIMENTS

Des devis ont été fournis pour le changement des portes, la réfection d'un local (plafond et sol...). Le contexte actuel à nécessité des changements de tarif La SAS SOCOBATI propose :

un devis pour 3 portes pour un montant de 1097.58 € HT au lieu de 1 079.58 € HT. un devis pour la réfection du sol pour un montant de 1 676.22 € HT au lieu de 1 582.24 € HT. et un devis pour la réfection du plafond pour un montant de 2 522.45 € HT au lieu de 2 533.95 € HT. Le montant total s'élève à 5 296.25 € HT au lieu de 5 195.77 € HT.

Les conseillers après délibération décident d'accepter les rectifications des devis de la SAS SOCOBATI.

Délibération 2 RESTAURANT SCOLAIRE : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

Arrivée de M JOUAN Yann à 18h20

Lors du Conseil Municipal du 27 janvier 2022, l'ouverture des plis de l'appel d'offres pour l'extension du restaurant scolaire a fait apparaître 4 lots infructueux : la maçonnerie, les menuiseries extérieures, les menuiseries intérieures et la plomberie.

Une consultation a été lancée, après comparaison des devis reçus pour chaque corps de métier les entreprises retenues sont :

Pour la maçonnerie : l'entreprise GRANIT JAUNE propose un devis de 68 481.96 € HT. Pour les menuiseries extérieures : l'entreprise BCO propose un devis de 15 381.17 € HT. Pour les menuiseries intérieures : l'entreprise BCO propose un devis de 2 484.40 € HT. Pour la plomberie : l'entreprise EAU ET ÉNERGIE propose un devis de 10 156.00 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de valider le choix des entreprises indiquées ci-dessus,
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires
- ► d'autoriser les paiements par acompte

Délibération 3 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

« LA LOUVELAIS » 2022

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2022 du lotissement « La Louvelais » qui est voté hors taxe, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 540 480.57 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

471 744.02 €.

Recettes:

471 744.02 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

68 736.55 €.

Recettes:

68 736.55 €.

Délibération 4 <u>ÎMPOTS LOCAUX 2022</u>

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de ne pas augmenter les différents taux d'imposition pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Les taux applicables s'établissent ainsi :

* Foncier bâti

41.10 %

278 370.00 €

* Foncier non bâti

74.54 %

75 882.00 €

TOTAL

354 252.00 €

Délibération 5 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2022 de la commune, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 2 472 278.07 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 261 202.10 € Recettes : 1 261 202.10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 211 075.97 € Recettes : 1 211 075.97 €

Délibération 6 <u>ÉCOLE : DEVIS PELOUSE SYNTHÉTIQUE</u>

Dans la cour de l'école au niveau des classes, une pelouse synthétique est mise en place depuis plusieurs années. Celle-ci nécessite d'être changée. Un devis est fourni par la société HORTIBREIZ de Caudan pour un montant de 1 274.52 € HT.

Le conseil municipal accepte le changement de la pelouse synthétique à l'école et l'achat du matériel nécessaire au montant indiqué ci-dessus.

Délibération 7 ATELIER MUNICIPAL : DEVIS ÉLECTRICITÉ

Les travaux de l'atelier sont bien avancés. L'entreprise CARRÉ doit poser les panneaux photovoltaïques, mais le contexte actuel allonge le temps de livraison des matériaux. Monsieur ROUSSELET Ludovic l'électricien a réalisé les travaux comme prévu. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour l'atelier municipal.

Un devis est fournis pour la somme de 955.40 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers approuvent les travaux supplémentaires et le devis du montant de 955.40 € HT.

Délibération 8 EMPRISE DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe les conseillers de la teneur du dossier d'emprise de parcelle avec la famille ROULLOIS, SYNA qui demeuraient à la Ville Es Robert (parcelles cadastrées A1497 et A1499). Celles-ci étaient concernées par l'acquisition d'une emprise de 76 m², cadastrée A1517 de 55 m² et A1579 de 21m² par la commune pour la création d'une route.

Une délibération du 16 mai 2013 faisait part de tous les accords, mais M ROULLOIS n'a jamais donné suite à ce dossier.

Actuellement, le terrain est vendu à M Nicolas SALMON et Mme Marie CHEDOTAL. Pour finaliser le dossier, une nouvelle délibération doit être prise avec les nouveaux propriétaires.

Ils proposent de vendre les 76 m² à 38 €.

La commune cède la parcelle A1521 d'une contenance de 1 m² au prix de 0.5 €.

La commune prend en charge les frais d'acte de vente à régulariser ce qui permet un échange sans soulte.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve à l'unanimité, la régularisation d'emprise de parcelle comme ci-dessus.

Délibération 9 <u>DEVIS PORTABLE</u>

Monsieur Yves BRUNET, adjoint au Maire, s'occupe de la communication, téléphonie. Monsieur Benoit BOURSEUL a un téléphone portable qui ne fonctionne plus, il ne tient plus la charge et n'est pas d'une grande performance.

Il est nécessaire d'investir dans un nouveau portable.

La société CORIOLIS TELECOM a proposé un devis pour un montant de 262.00 € HT.

Les conseillers valident l'achat de ce portable et le paiement en investissement.

Délibération 10 RESTAURANT SCOLAIRE

La guerre en Ukraine déclenchée le 24 février 2022, oblige certaines familles (femmes et enfants) à l'exode. Deux d'entre elles sont accueillies à Plorec sur Arguenon avec trois enfants qui doivent être scolarisés à l'école de Bourseul.

Une famille Bourseulaise s'est proposée pour régler les frais de restauration scolaire de ces enfants. Monsieur le Maire remercie cette famille pour sa proposition mais pense qu'il appartient à la commune de prendre en charge les frais des repas de tous les enfants ukrainiens qui fréquenteront l'école.

Les conseillers municipaux ont délibéré et accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération 11 AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU BOURG

Madame ABBÉ Madeleine a réuni la commission environnement cadre de vie, pour faire le point sur les futurs projets de la commune. Elle propose la mise en place d'un nouvel aménagement au niveau des merlons rue de l'Hermine.

Cette proposition nécessite divers achats, les devis reçus sont les suivants :

- La SAS POINT P propose de la ganivelle en châtaignier pour le montant de 408.24 € HT
- ► La SAS BOIS EXPO pour des poteaux en bois traité avec catadioptre pour le montant de 1 195.80 € HT
- La SAS BHS a été sollicité pour l'achat de volige plan greenstyl acier 10cm pour un montant de 4 211.46 € HT

Les conseillers, après délibération acceptent le nouvel aménagement proposé et les frais engendrés par celui-ci comme indiqué ci-dessus à 14 voix pour et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

LOCAL CHASSEUR

l'ancien vestiaire au terrain de football a été mis à disposition des chasseurs. Il nécessite une rénovation de la toiture et un nouvel aménagement intérieur qui a été défini avec les chasseurs. Le compteur électrique et le disjoncteur, sont commun à tous les locaux du terrain de football. Ils se situent à l'intérieur du local chasseur. Ils devraient être accessible à tous ceux qui bénéficient d'un local sur le terrain de football.

La commune a proposé de mettre une cloison fixe ou amovible, où seront les compteurs pour leur accessibilité. Les chasseurs n'acceptent pas cette solution par rapport à un gain de place et préfèrent que les compteurs soient déplacés à l'extérieur. Cette solution est très onéreuse et ne convient pas.

Monsieur le Maire expose toutes les solutions envisageables et celle qui est retenue permet de clore l'endroit compteur et disjoncteur et d'accorder aux chasseurs une location gratuite pour un repas en fin de saison de chasse (fin février) de chaque année soit à l'étang des Aulnays ou à la salle André Hénon.

LA CLASSE DE NEIGE

Malgré la participation de l'amicale laïque, celle des parents d'élèves, les parents doivent régler 215 € pour que leur enfant parte en classe de neige. L'école sollicite la mairie pour obtenir une subvention. Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite avoir les documents nécessaires pour statuer sur ce dossier.

PORTE OUVERTE A L'ÉCOLE

elle aura lieu le samedi 2 avril 2022 de 10h à 12h.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Dinan Agglomération avait pris la compétence des ALSH. Les communes ont dû s'adapter pour accueillir les enfants dans des conditions appropriées.

Mme LEROY Élise s'est rendue à une réunion à Plélan le Petit, elle informe les conseillers qu'à partir du 1 septembre 2022, les communes récupèrent la gestion des ALSH et se retrouvent avec tous leurs investissements. Des réunions ont eu lieu, la mise en place d'une convention d'utilisation est envisagée. Elle détermine le fonctionnement et la participation des communes dont les enfants fréquentent le centre.

DEMANDE DE SUBVENTION

La directrice de l'école de Vildé Guingalan, Madame VALLAIS a fait une demande de subvention

pour un élève bourseulais scolarisé dans son école, qui fera un séjour de deux jours en classe de mer en mai 2022.

Madame LASTENNET Élodie habitante de Bourseul, a ses deux enfants qui sont scolarisés à Plancoët. Ils doivent participer à un voyage de deux jours en mai, Projet « Jardin ». elle sollicite une participation de la commune vu que la mairie de Plancoët accorde une aide pour les enfants Plancoëtin.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces dossiers.

Ordre du jour :

Délibération 1 Terrain de football devis pour les travaux des bâtiments

Délibération 2 Restaurant scolaire : résultat de la consultation

Délibération 3 Budget primitif lotissement «La Louvelais» 2022

Délibération 4 Impôts locaux 2022

Délibération 5 Budget primitif commune 2022

Délibération 6 École : devis pelouse synthétique

Délibération 7 Atelier municipal : devis électricité

Délibération 8 Emprise de terrain

Délibération 9 Devis portable

Délibération 10 Restaurant scolaire

Délibération 11 Aménagement des abords du bourg

Questions diverses

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

M DAULY Philippe, Maire	
Mme ABBÉ Madeleine, Adjointe	MMAD
M BRUNET Yves, Adjoint	
Mme MORIN Anne-Claude, Adjointe	Jenolus
M JOSSELIN Hervé, Adjoint	Join
Mme ALVES PÉREIRA Ludivine, Conseillère	

1000e
Procuration à M DAULY Philippe
Procuration à M OLÉRON Michel
Procuration à M BRUNET Yves
Arrivée à 18h20